

MANIFESTE

du Comité central
de la Ligue des Droits de l'Homme

AU SUJET DES PROCHAINES ÉLECTIONS.

Paris, le 10 mars 1902

CHERS COLLÈGUES,

Lorsque, au mois de juin 1898, peu de temps après la nomination de la Chambre dont les pouvoirs vont prochainement expirer, la Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen s'est fondée, bien peu comprirent la portée profonde de l'œuvre qu'elle se proposait d'entreprendre. On affecta de la considérer comme une association restreinte à la défense d'une question de justice sans doute, mais d'une justice ne s'appliquant qu'à un intérêt particulier et transitoire. Il fallut plusieurs années d'efforts ininterrompus, une propagande sans trêve sur tous les points du territoire pour faire clairement apparaître le but social de son programme, et le haut intérêt politique dont elle s'inspirait.

Aujourd'hui nul ne peut nous contester l'honneur d'avoir été des premiers à discerner, derrière une crise judiciaire née des plus extraordinaires intrigues, le pé-

ril imminent d'un complot contre-révolutionnaire ; à en avoir dénoncé les instigateurs ; à avoir ouvert enfin les voies à l'organisation de la défense républicaine.

Ce passé ne nous permet pas de rester inactifs au moment où le pays se prépare à faire connaître ses sentiments sur l'issue des crises que nous avons traversées, et nous avons, nous aussi, à arrêter notre ligne de conduite au cours de la période électorale qui va s'ouvrir et où seront si gravement engagées les destinées de la République.

Nous avons toujours déclaré, sans doute, que, pour garder toute l'intégrité de nos doctrines et conserver notre entière indépendance, nous devions écarter l'idée de nous transformer en comités électoraux ; mais la Déclaration des Droits de l'Homme dont nous nous sommes constitués les défenseurs touche de tous les côtés à la politique, et nous avons le devoir de nous mettre d'accord sur ce que, pour rester fidèles à nos origines et à nos plans d'avenir, nous aurons à demander aux candidats qui devront avoir nos préférences.

En première ligne, nous n'accorderons notre confiance qu'à ceux qui penseront et déclareront nettement avec nous que la Déclaration des Droits de l'Homme, cette immortelle préface de la Révolution, doit rester la charte du gouvernement républicain. Il ne suffirait pas qu'ils l'acceptassent du bout des lèvres, comme des ralliés d'occasion : il faudra qu'elle soit, de leur part, l'objet d'une foi raisonnée, sincère et inébranlable. Il faudra qu'ils soient résolus à mettre tous leurs actes politiques d'accord avec elle, qu'ils acceptent sans réserve ses prescriptions formelles d'égalité des droits pour tous les hommes devant la loi ; de liberté individuelle pour chacun ; de justice et de fraternité pour l'humanité entière !

Parmi les candidats, il y en aura quelques-uns qui rappelleront à l'esprit l'histoire navrante de machinations, de mensonges et de crimes dont l'écrasante responsabilité ne cessera de peser sur leurs noms. Il ne

s'agit point d'exercer contre eux des vengeances, mais, de ceux-là, la simple prudence conseillera de s'écarter comme on s'éloigne d'un écueil où l'on a déjà risqué sa vie. Non pas seulement même pour la sécurité, mais pour l'honneur de la Patrie, nous ne saurions les aider à revenir au Pouvoir.

Pour les autres, chacun se laissera guider par ses sympathies individuelles ou par les solidarités de programmes. Nul n'ignore que la Ligue n'exige pas sur tous les points de la politique courante une profession de foi de ses adhérents. Elle laisse à chacun le droit de marcher suivant son état d'esprit, avec tel ou tel parti. Elle ne demande à tous qu'un seul engagement, c'est de toujours savoir reconnaître chez elle le terrain d'entente où tous les vrais, les bons républicains doivent pouvoir se retrouver et unir leurs forces défensives, quand il s'agit de repousser les attaques du nationalisme, cette sorte de Protée de la réaction, qui tantôt parle au nom d'un monarque, tantôt au nom d'un César, tantôt au nom d'un agitateur vulgaire, tantôt même au nom d'une République de parade, mais qui, sous tous ces masques, sert avant tout la congrégation et s'inspire du Syllabus.

La lutte ainsi engagée entre la République et son éternel ennemi nourri d'esprit romain, le devoir sera tout tracé en cas de ballottage. Il sera de toujours préférer à ceux qui n'aiment la liberté que pour la forme, à ceux surtout qui la redoutent ou la méprisent, les fidèles disciples de notre inviolable Déclaration des Droits, qui cherchent sincèrement comme nous, en toute matière, le Droit, la Justice, la Lumière et la Vérité.

LE COMITÉ CENTRAL :

- L. TRARIEUX, sénateur, ancien ministre de la justice, président.
LOUIS HAVET, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, vice-président.
PAUL MEYER, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Chartes, vice-président.

MATHIAS MORHARDT, homme de lettres, secrétaire général.
GEORGES BOURDON, homme de lettres, secrétaire général adjoint.
LUCIEN FONTAINE, industriel, trésorier général.
ANATOLE KOPENHAGUE, trésorier général adjoint.

EMILE BOURGEOIS, maître de Conférences à l'Ecole normale supérieure.
E. BRISSAUD, professeur à la Faculté de médecine, médecin des hôpitaux.
E. BROCHOT, ouvrier électricien.
FERDINAND BUISSON, directeur honoraire de l'enseignement primaire, professeur à la Sorbonne.
J.-J. CLAMAGERAN, sénateur.
DELPECH, sénateur.
E. DUCLAUX, membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur.
HENRI FONTAINE, industriel.
D^r GLEY, professeur agrégé à la Faculté de médecine.
PAUL GUIEYSSE, ancien ministre, député.
YVES GUYOT, directeur politique du journal *Le Siècle*.
LUCIEN HERR, agrégé de l'Université.
D^r J. HÉRICOURT, chef adjoint du laboratoire de physiologie de la Faculté de médecine de Paris.
D^r GEORGES HERVÉ, professeur à l'Ecole d'Anthropologie.
D^r J.-P. LANGLOIS, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris.
D^r LOUIS LAPICQUE, maître de conférences à la Sorbonne.
A. MÖLINIER, professeur à l'Ecole des Chartes.
THADÉE NATANSON, rédacteur en chef de *la Revue Blanche*.
FRANCIS DE PRESSENSÉ, publiciste.
EUGÈNE PRÉVOST, avocat à la Cour d'appel de Paris.
JEAN PSICHARI, directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Études.
A. RANC, ancien sénateur, rédacteur en chef du *Radical*.
A. RATIER, sénateur.
PAUL RECLUS, membre de l'Académie de médecine.
JOSEPH REINACH, ancien député.
CHARLES RICHET, professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine.
G. SÉAILLES, professeur à la Faculté des Lettres.
SEIGNOBOS, maître de Conférences à la Faculté des Lettres.
ERNEST VAUGHAN, directeur de *l'Aurore*.

LES COMPAGNIES DE DISCIPLINE

Dans sa séance du 3 mars 1902 le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, sur la proposition de M. Louis Lapique, a adopté la résolution suivante :

« Le Comité central,

« Considérant que les compagnies de discipline sont toujours un lieu de tortures avec l'arbitraire pour règle et l'abus de pouvoir pour tradition ;

« Considérant que les règlements, circulaires, inspections, enquêtes, etc., sont impuissants et illusoire ;

« Considérant que la seule garantie des Droits de l'Homme vis-à-vis d'une autorité disposant de la force, à savoir la publicité des faits et l'intervention de l'opinion publique, n'existent pas pour les disciplinaires, en raison de la place qui leur est assignée loin des yeux des citoyens ;

« Considérant que de plus la résidence aux colonies, et spécialement en Afrique, est directement cause de certaines coutumes barbares empruntées aux indigènes ou inspirées par la nature du climat ; et que cette influence africaine est au moins l'un des facteurs importants dans les mœurs contre nature si fréquentes aux compagnies ;

« Considérant que le système disciplinaire de l'armée doit être réformé de fond en comble comme la Ligue l'a demandé à différentes reprises, mais que cette réforme sera lente et qu'il importe de supprimer immédiatement les monstruosité qui ne font pas partie essentiellement du système ;

« Considérant que, dans ce système, tel du moins qu'il est formulé par les règlements, avoué par les Gouvernements et toléré par la nation, rien n'exige que les compagnies de discipline soient hors de France, et que ce serait, à ce point de vue, une simple modification de détail n'exigeant aucun remaniement des règlements, de ramener ces compagnies en France ;

« Considérant que cette modification serait en fait la suppression immédiate de presque toutes les atrocités des compagnies de discipline ;

« Considérant que toute autre réforme sera inefficace ; que notamment le projet formulé récemment à la tribune de la Chambre n'est qu'une demi-mesure insuffisante ;

« Demande qu'en attendant la réforme complète du système pénal militaire, les compagnies de discipline pour les corps de troupe qui tiennent garnison en France soient toujours stationnées en France. »

L'AFFAIRE KIRAIL

Le ministre de la justice, par décision en date du 4 mars, a transmis à la commission de révision instituée par la loi du 8 juin 1895, le dossier de l'affaire Kirail.

On se rappelle que Kirail fut impliqué avec Abadie et Knobloch dans l'affaire de l'assassinat du garçon épicier Lecercle, le 3 janvier 1879. Traduit devant la cour d'assises, il fut reconnu coupable par le jury à la suite du seul résumé de l'affaire que présenta le président des assises.

L'avocat général Bertrand avait, en effet, abandonné l'accusation en ce qu'elle concernait Kirail, et l'avocat défenseur, M^e Comby, avait même renoncé à la parole.

Condamné aux travaux forcés à perpétuité, le malheureux Kirail a fait treize ans de bagne avant d'être grâcié.

Rentré en France; il y vit depuis près de dix ans en bon ouvrier. Il s'est marié. Il est père de famille. Il n'a pas cessé un instant de travailler à la révision de son procès, révision à laquelle l'aident de leurs efforts et de leurs encouragements MM. Trarieux, sénateur et président de la Ligue des Droits de l'Homme, Clovis Hugues, député, et M^e Comby père, son avocat.

Voici le texte de la lettre que M. Trarieux a reçue du ministre de la Justice :

Par vos lettres du 2 novembre et 15 février derniers vous avez bien voulu appeler mon attention sur la requête en révision du sieur Kirail.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai transmis par courrier de ce jour le dossier des procédures et enquêtes à M. le Président de la Commission de Révision instituée par la loi du 8 juin 1895 et que je l'ai invité à désigner un rapporteur.

Cette affaire sera soumise à l'examen de la Commission qui doit se réunir dans le courant de mars. J'aurai soin de vous faire connaître la décision qui interviendra.

LE CENTENAIRE DE VICTOR-HUGO

L'Académie des Beaux-Arts de Pérouse ayant chargé M. Trarieux, président de la Ligue des Droits de l'Homme, de vouloir bien la représenter aux fêtes du centenaire de Victor-Hugo, M. Trarieux a adressé à M. Tiberi, président de cette compagnie, la lettre suivante :

Paris, le 28 février 1902

Monsieur et cher président,

J'ai été profondément touché du très grand honneur que vous m'avez fait en me priant de représenter, de concert avec M. S. B. Musset, l'Académie des Beaux-Arts de Pérouse, dont vous illustrez la présidence, « dans le solennel hommage où « Paris et la France célèbrent le centenaire de Victor-Hugo, « grand poète et grand citoyen ! »

J'ai le regret que cette délégation ne me soit pas parvenue assez tôt pour qu'il m'ait été possible d'en donner connaissance officielle au gouvernement, organisateur des fêtes, mais je figurais dans le cortège sénatorial qui assistait à la manifestation grandiose dont notre Panthéon a été le théâtre, et je suis heureux de rendre maintenant témoignage que je n'y étais pas seulement pour mon compte personnel, et que j'y évoquais dans ma pensée la délégation qui m'y faisait le représentant des plus éminents citoyens de Pérouse.

« Vous avez voulu, m'avez-vous dit, que, dans le grand « bruit des milliers de voix qui devaient acclamer la mémoire « du plus grand poète de notre âge, on entendît aussi la voix « de la vieille métropole de l'Ombrie, où battent des cœurs « amoureux du beau, qui palpiteront toujours d'une fraternelle « affection à la gloire comme au bonheur de la noble France. » En joignant ma faible voix aux enthousiastes acclamations de la foule, j'ai été un lointain écho des sentiments si touchants que vous m'aviez exprimés.

En me désignant pour la représenter, avez-vous ajouté, votre Académie a choisi dans ma personne un « fauteur persévérant de l'amitié entre la France et l'Italie », et vous me rappelez, à ce sujet, la part que je pris, en septembre 1894, à la

manifestation Pérugine Franco-Italienne, en compagnie des conseillers municipaux de Paris, du général Türr, de Bonghi et d'autres illustres personnages. Vous ajoutez le souvenir de la douloureuse affaire d'Aigues-Mortes, à laquelle le verdict d'Angouême donna, pendant quelques jours, un si troublant caractère, et vous rappelez une lettre explicative écrite par moi à cette occasion, qui contribua, voulez-vous bien me dire, à l'apaisement en deçà et au delà des Alpes, et où l'on peut voir d'après vous, le point de départ « des relations cordiales qui se sont établies entre l'Italie et la France. »

Vous m'avez infiniment ému, Monsieur le président, en me rappelant tous ces souvenirs. Ils venaient à propos dans une fête patriotique où se célébrait l'œuvre si profondément humanitaire de ce penseur prodigieux, de ce poète auguste qui fut l'ami de cet grand autre cœur, Garibaldi, dont la gloire appartient à votre pays, mais qui sut donner au mien de si admirables témoignages de dévouement et de sympathie aux heures les plus douloureuses de notre histoire.

Voilà les vrais pionniers de l'Union Latine ! D'autres sont venus, ensuite, qui ont cherché à détruire d'une main sacrilège ces pages lumineuses d'histoire pour des peuples qui rapprochent leurs communes origines; mais d'autres aussi ont surgi, à leur tour, qui ont su affaiblir la menace des traités impies, et ceux-là, de votre côté, portaient aussi de grands noms. vous avez cité celui de Bonghi; permettez-moi d'y ajouter ceux de deux célèbres tribuns qui servirent aussi noblement notre cause commune, ceux de Cavalotti et d'Imbriani !

Je vous envoie, monsieur le président, pour vous et votre académie, l'hommage de mon sincère dévouement.

L. TRARIEUX.

La section des quartiers de la Roquette-Sainte-Marguerite a décidé d'organiser une manifestation en l'honneur de Victor-Hugo.

Cette fête aura lieu dans le courant du mois d'avril à la mairie du XI^e arrondissement. Elle sera, sauf empêchement imprévu, présidée par M. Trarieux, président de la Ligue.

Une conférence sera faite par M. Emile Chauvelon, professeur au Lycée Charlemagne, sur « Les Idées républicaines et sociales de Victor-Hugo. »

Après la conférence, il y aura des lectures et des récitations de quelques-unes des œuvres les plus célèbres du grand poète républicain.

Les sections qui désireraient s'associer à cette manifestation sont priées d'en aviser M. Creissel, président de la section des quartiers de la Roquette-Sainte-Marguerite, place Voltaire, 4, Paris (11^e arrondissement).

LE COMITÉ CENTRAL

Séance du 17 février 1902

La séance est ouverte à 9 heures 1/2 sous la présidence de M. Trarieux.

Sont présents : MM. Trarieux, Henri Fontaine, D^r Reclus, E. Prévost, Louis Havet, Mathias Morhardt, secrétaire général. M. le D^r Oyon, président de la section de l'Europe, assiste à la séance.

Excusés : MM. Paul Guieysse, Francis de Pressensé, Brochot, Yves Guot.

Secrétaire de séance : M. Paul Aubriot.

M. Aubriot donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté.

SITUATION GÉNÉRALE. — M. le président rend compte de la situation générale. Le nombre des adhésions nouvelles, du 10 au 15 février, a été de 291 et le nombre des décès, démissions, adresses inconnues est de 31.

Le nombre total des adhérents au 15 février est de 25.707.

SITUATION FINANCIÈRE. — M. le président expose la situation financière. Les comptes sont approuvés.

LE BULLETIN. — Le nombre des abonnés au *Bulletin officiel* est de 3.188.

L'ŒUVRE DES BIBLIOTHÈQUES. — Néant.

LA SOUSCRIPTION POUR LA PROPAGANDE. — La souscription pour la propagande a produit jusqu'au 15 février, défalcation faite des dépenses votées, la somme de 2.147 fr. 85.

LE COURRIER. — Il a été expédié, du 10 au 15 février, 694 lettres, 1.710 imprimés, 9 colis-postaux.

MARIAGES DES PRÊTRES. — M. le président donne connaissance d'une communication de la section de Rennes. Un prêtre, s'étant présenté à la mairie de cette ville pour demander quel jour il pourrait être marié, il lui fut répondu qu'on ne mariait pas les prêtres. Cette réponse donna lieu à une intervention de la section pour protester auprès du maire contre l'illégalité de ce refus.

Le Comité central s'apprêtait à intervenir lorsqu'il apprit que la mairie de Rennes avait enfin consenti à célébrer le mariage de ce prêtre.

CONFÉRENCE INAUGURALE DES SECTIONS DU IV^e ARRONDISSEMENT. — M. le président informe le Comité central qu'à la suite de la conférence de M. Dennery aux sections du IV^e arrondissement, un ordre du jour a été adopté pour inviter le Comité central à demander au ministre de l'Instruction publique l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme dans les lycées et collèges.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Trarieux, D^r Reclus, E. Prévost, Louis Havet, Mathias Morhardt, le Comité central décide de communiquer cet ordre du jour à M. le ministre de l'Instruction publique avec une lettre.

M. le président, assisté de M. Prévost, veut bien se charger de rédiger et d'envoyer cette lettre.

COMMUNICATION DES SECTIONS DE PARTHENAY, THOUARS ET LOUDUN. — Le Comité central délègue M. Paul Aubriot auprès des sections de Parthenay, de Thouars et de Loudun.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

Séance du 3 mars 1902

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Trarieux.

Sont présents : MM. Trarieux, Yves Guyot, Lapicque, Henri Fontaine, Mathias Morhardt, secrétaire général.

Excusés : MM. Brochot, Prévost, Reclus, Brissaud, Paul Guieysse.

Secrétaire de séance : M. Paul Aubriot.

M. Aubriot donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal est adopté.

SITUATION GÉNÉRALE. — M. le président rend compte de la situation générale. Le nombre des adhésions nouvelles, du 17 février au 3 mars, est de 385, et le nombre des décès, démissions, etc., de 49. Le nombre total des adhérents au 1^{er} mars est de 26.043.

SITUATION FINANCIÈRE. — M. le président rend compte de la situation financière. Les comptes sont approuvés.

LE BULLETIN. — Le nombre des abonnés au *Bulletin officiel* est de 3.285.

Le Comité décide que les collections du *Bulletin*, Tome I^{er}, année 1901, au nombre d'environ 200, et complétées par la table

des matières qui vient de paraître, seront reliées et mises en vente au prix de 20 francs chacune, au bénéfice de la caisse du *Bulletin*. Cette collection donne la physionomie complète de l'activité de la Ligue pendant l'année 1901 et, grâce à la table des matières, les recherches sont de la plus grande facilité.

LA SOUSCRIPTION POUR LA PROPAGANDE. — La souscription pour la propagande a produit jusqu'au 1^{er} mars, défalcation faite des dépenses votées, la somme de 2.270 fr. 65.

L'ŒUVRE DES BIBLIOTHÈQUES. — M. le président informe le Comité que la Ligue a reçu en don, pour l'œuvre des bibliothèques, de M. Emile Thomas, président de la section de Pontarlier, 50 exemplaires de *l'Ami du peuple*, almanach du journal de Pontarlier.

LE COURRIER. — Il a été expédié, du 17 février au 1^{er} mars, 505 lettres, 2.079 imprimés, 38 colis-postaux.

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES LYCÉES. — M. le Président donne connaissance de la lettre qu'il a adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique pour obtenir l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme dans les établissements d'enseignement secondaire.

LES COMPAGNIES DE DISCIPLINE. RAPPORT DE M. LAPICQUE. — M. Lapicque présente au Comité central un projet de résolution qui est adopté après une discussion à laquelle prennent part MM. Trarieux, Louis Havet, et Yves Guyot.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE BELLEVILLE-PÈRE-LACHAISE. — Le Comité central délègue M. Psichari auprès de la section de Belleville-Père-Lachaise.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE BUIS-LES-BARONNIES. — Le Comité central délègue M. Jean Lépine, de Lyon, auprès de la section de Buis-les Baronnies.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE ST-NAZAIRE. — Le Comité central délègue M. F. de Pressensé auprès de la section de St-Nazaire.

COMMUNICATION DE LA SECTION DU XV^e ARRONDISSEMENT. — Le Comité central délègue M. F. de Pressensé auprès de la section du XV^e arrondissement.

COMMUNICATION DE LA SECTION D'AVIGNON. — Le Comité central prend acte que la section d'Avignon a pris, à ses frais, 600 tableaux de la Déclaration des Droits de l'Homme pour être distribués aux écoles du département de Vaucluse. Il la félicite très chaleureusement de son initiative.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE BELFORT. — Le Comité central délègue M. Delpéch auprès de la section de Belfort.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE SOISSONS. — Le Comité central délègue auprès de la section de Soissons MM. Louis Havet, Delpech, Lucien Fontaine et Paul Aubriot.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE CLIGNANCOURT. — Le Comité central délègue M. Paul Aubriot auprès de la section de Clignancourt.

SOUSCRIPTION POUR LA PROPAGANDE

Le Comité central a décidé d'ouvrir une souscription destinée à publier et à répandre le plus largement possible des brochures de propagande républicaine.

Il adresse un pressant appel aux sections et aux membres de la Ligue des Droits de l'Homme, qui ont donné tant de preuves déjà de leur généreux dévouement, et qui tiendront en cette circonstance à s'associer de nouveau à ses efforts.

Les sommes recueillies seront enregistrées dans chaque numéro du *Bulletin officiel*.

DIXIÈME LISTE

Sections de : Vernoux, 15 f.; Vercheny, 5 f.; du III^e arrondissement, 10 f.; Combat, 10 f.; Cette : MM. G. Boissière 0 f. 50; Henri Cals, 1 f.; Maffre, 0 f. 50; P. Philippon, 2 f.; Gédéon Vieu, 1 f.—Cosne : MM. Bergeon, 0 f. 30; Bourra, 3 f.; P. Chap-puy, 5 f.; Ch. Hëlfer, 0 f.; 50; E. Lemoine, 5 f.; F. Pautrat, 1 f.; H. Poutant, 1 f.; V. Poupet, 1 f.; E. Salmon, 2 f.; Fer-nand Toscol, 0 f. 50; François Toscol, 1 f.; J. Simonin, 1 f.; P. Delabre, 0 f. 50; J. Lempereur, 1 f.

M^{me} Lucile Spire, 10 f.

MM. Letacq, à Garches, 1 f.; Rigaudie, à Rochefort, 1 f.; Fé-lix du Rietz, 1 f. 50; Chameroy, à St-Nazaire, 2 f.; Caucé, à Du-kar, 5 f.; P. Brun, à Vercheny, 0 f. 50; A. Chambrier, à Ver-cheny, 1 f.; Elie Gresse, à Vercheny, 1 f.; Louis Hayem, 1 f.; Léon Auscher, 1 f.; Armand Dreyfus, 5 f.; Charles Dreyfus, 5 f.; D^r Cruet Ludger, 7 f.; Nathan Hugon, 2 f.; Chicamire, 1 f.; E. Richly, 1 f.; E. Doncieux, 0 f. 50; Gross-mann, à Fontainebleau, 2 f.; Ernest Besle, 2 f.; D^r Max Car-rière, 1 f. 50; Emile Bernheim, 10 f.; Haïm Valensi, 2 f.

Total de la 10 ^e liste	130 80
Total des listes précédentes	2880 70
Total général	<u>3011 50</u>

Le secrétaire général-gérant : MATHIAS MORHARDT.